

CM - COMMISSION MEDICALE - CM PV DE LA REUNION N° 4 /2020 4 JUILLET 2020

Présidence F. PERLA

Présents M. AGBOJAN, C. BOURRILHON, A. BRUNEAU, J-B. DUAULT, A. LACROIX, Ph. LEYNIER, Ph. PEYTRAL, M. PREVOST, SAPETA, G. SERVANT, A TOURNIER-LASSERVE

Excusés Patrice GERGES, André GIRAUD

Début de la réunion 13h30

L'ordre du jour a été modifié en fonction de la connexion, via internet, des différents intervenants.

1. Introduction et accueil du médecin coordonnateur

François Perla remercie les différents participants pour leur participation. Il souligne le plaisir de se retrouver en présentiel après cette période de confinement.

Les membres de la commission médicale saluent la nomination officielle de Marine Agbojan au poste de coordonnatrice médicale du département médical. Cette nomination devrait être effective au mois d'octobre, lorsque Marine aura achevé son congé maternité.

Marine Agbojan revient sur ses missions et objectifs en lien avec sa nomination. Elle souligne son envie de travailler en équipe avec le médecin des équipes de France, les kinésithérapeutes des équipes de France et les membres de la commission médicale. Elle est déjà en lien avec Antoine Bruneau et Martine Prévost pour être opérationnelle pour la SMR.

2. Point sur l'épidémie de Covid 19

Le confinement lié à la pandémie de la COVID 19 a complètement stoppé notre pratique de l'athlétisme. L'amélioration sanitaire sur le territoire permet de déconfiner progressivement la population et de reprendre, étape par étape, la pratique de l'athlétisme. Certaines compétitions sont déjà programmées rapidement (certaines ont déjà eu lieu) et la Fédération se doit d'accompagner les organisateurs en leur donnant des processus sanitaires à mettre en place.

Philippe Leynier présente le document travaillé avec Antoine Bruneau concernant la reprise des compétitions sur stade durant la phase 3 du déconfinement qui va jusqu'au 10 juillet, date à laquelle de nouvelles directives gouvernementales devraient assouplir encore les contraintes sanitaires.

Il présente également l'iconographie sur les règles de distanciation sociales à respecter sur le stade ainsi que les gestes barrières et propose de les actualiser lors de cette commission médicale.

Philippe Leynier et les membres de la COMMED modifient cette iconographie et la valident ainsi que le document présenté. L'assemblée souhaite que cette iconographie soit diffusée aux membres de la CSO et sur le site de la FFA.

Concernant la reprise des courses hors stade, Antoine Bruneau nous informe de la création du comité expert running dont le but est la mise en place de procédures pour la reprise de ces courses en pelotons et réunissant un grand nombre de pratiquants.

Le comité doit produire un document pour le 13/07/2020 qui doit définir les règles d'organisation de ces compétitions.

Antoine Bruneau et Cyprien Bourrilhon présentent deux documents de travail très détaillés et complémentaires pour éclairer la commission sur la situation épidémique actuelle sur notre territoire et sur les stratégies à adapter en fonction de l'évolution de cette dernière.

On retiendra plusieurs points que sont :

- le maintien et les modalités d'organisation d'une compétition doivent tenir compte du risque sanitaire local. Il est recommandé que les organisateurs suivent régulièrement l'évolution de la situation locale via le site internet Santé publique France, l'ARS, la Préfecture ;
- l'information des participants sur le risque de contamination et dissuader de la venue sur l'évènement des personnes à risque semble primordial ;
- la notion de jauge : il est précisé que la notion de jauge de participants comprend bien l'ensemble des athlètes mais aussi les bénévoles, jury, public partenaires... Il est estimé pour une jauge à 5000 personnes, un nombre de 1500 coureurs. Si la jauge devait passer à 20000, on attendrait alors 6500 coureurs.

3. Validation du PV de la dernière réunion de la CM

Le procès-verbal de la dernière commission médicale est validé à l'unanimité.

4. Cadre du positionnement médical au sein de la FFA

Il est observé que certaines commissions ou comités (CPD, CNJ ; CNAFS, CNAM, CNSE) bénéficient de la présence d'un médecin en leur sein. Cependant la commission médicale n'a que peu de retour sur leurs actions menées. Elle n'est quasiment jamais saisie comme ressource pour aider au positionnement médical de ces médecins lorsqu'il faut donner une réponse collégiale à une problématique donnée.

Il faut considérer ces médecins comme membres d'une « commission médicale élargie », au même titre que les médecins et kinésithérapeutes de spécialité ainsi que nos référents « Recherche » par exemple. Il est proposé également de diffuser sur le site le trombinoscope réalisé par Amandine Lacroix afin que l'on connaisse le nom et les visages des membres de la CM.

5. Championnats de France Elite - Albi

Jean Sapeta nous présente un document résumant l'organisation prévue pour cette compétition. Ce cahier des charges, s'inspire de l'organisation mise en place il y a deux ans.

Différentes stratégies sont évoquées en fonction de la situation épidémique locale liée au COVID19 pour la mise en place des mesures sanitaires.

François Perla propose de se mettre en relation avec Louis Pallure, médecin de ligue, et les médecins locaux pour affiner le dispositif.

6. Organisation de la SMR

La grande nouveauté de la nouvelle vague de SMR 2020-2021 débutant en novembre, est la prise en charge des athlètes listés espoirs par les ligues. Les présidents de ligue auront pour mission de désigner un médecin référent pour la SMR qui travaillera en lien avec le médecin coordonnateur national.

La dernière SMR mettait en évidence que de nombreux athlètes ne réalisaient pas la SMR qui leur était demandée ou attendaient le dernier moment pour faire leurs examens. Il a donc été décidé de raccourcir le délai de mi-novembre à mi-décembre pour réaliser la première vague de SMR (qui s'étendait de novembre à janvier).

Un travail sur le contenu de la SMR pour les athlètes listés est réalisé.

Les contrats *Magic Med* sont arrivés hier à la fédération afin de pouvoir informatiser les dossiers médicaux des athlètes.

7. Présentation de la veille scientifique des kinésithérapeutes

Guillaume Servant nous présente les grandes lignes de la veille scientifique mise en place par les kinésithérapeutes de la Fédération. Une formation initiale, totalement financée par les fonds propres des kinésithérapeutes a permis une formation à la lecture d'articles scientifiques.

François PERLA
Président de la commission médicale de la FFA